

Montréal, le 19 mars 2019

[REDACTED]

N/Réf. : A11819-140

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie du Québec concernant le changement du nom *Lac Cap-Chat* pour *Lac Joffre*

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie du Québec effectuée en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Après analyse, nous vous transmettons les documents détenus par la Commission auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions *Loi sur l'accès*. Par ailleurs, nous vous informons qu'il n'existe pas de demande ni de liste de demandeurs pour ce changement puisqu'il résulte d'une initiative de la Commission.

En terminant, nous vous rappelons que vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information prévu aux articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Jorgé Passalacqua
accés.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents
Note explicative (avis de recours)